19	Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact	cerfa
Liberté • Egalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	COTSE Adricle R. 122-3 du code de l'environnement	Nº 14734*02
Ministère chargé de l'environnement. D.R. Biodiver Service 810000	de l'environnement Ce formulaire n'en pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement Ce formulaire compliere sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice expli	SOUS-PREFECTavite SABTENE I 6 DEC, 2014 U Arrivée le
20704 2016 de re	éception 5 JAN, 2015 Cadre réservé à l'administration Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

RD420, calibrage et rectification du tracé du PR27.437 au PR28.655

Z. Ideiii	inculor do maine a ouvrage ou au peritionnaire					
2.1 Personne physique						
Nom	Prénom					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	Conseil Général de la Corse du sud					
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale						
RCS / SIRET	Forme juridique					

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6, sous-rubrique:d	Infrastructures routières : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres, Le projet concerne un linéaire de 1230 m environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet

4.1 Nature du projet

La RD 420 relie la région de l'ALTA ROCCA a PETRETO-BICCHISANO et à l'agglomération Ajaccienne. Elle constitue ainsi la voie de désenclavement des communes d'Aullène, Serra-di-Scopamena, Zerubia, Sorbollano, Quenza.... Dans sa section entre le Col de Saint-Eustache et Aullene, le Conseil Général de la Corse-du-Sud a pour projet de rectifier le tracé de la route afin de permettre une circulation plus confortable et sécurisée des usagers de la RD 420. Le présent projet consiste au calibrage de la RD 420 au col de Tana sur 1230m du PR27.437 au PR28.655 (Commune de ZERUBIA).

La durée des travaux est estimée à environ 10 mois.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Actuellement cette portion de route départementale présente de nombreux problèmes, les objectifs de ce projet sont les suivants:

- assurer une meilleure sécurité
- améliorer la visibilité pour les automobilistes
- améliorer le confort des usagers
- réduire le le temps de parcours des usagers de la RD420 (avec environ 400 m linéaire réduit)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les caractéristiques techniques du projet dans sa phase de réalisation sont les suivantes:

- rectification du tracé
- talutage amont
- remblai
- réfection de la structure de chaussée
- création d'un fossé bétonné afin de résoudre les problèmes hydrauliques existants
- -scarification des délaissés (des blocs rocheux seront positionnés pour que les délaissés soient inaccessibles, la plateforme sera préservée et l'accès sera limité aux secours)

La rectification sur cette section est importante et permet notamment de gagner environ 500 ml de longueur de tracé en rectifiant notamment 2 courbes en tranchée et 2 talwegs en remblai.

Profil en Travers type : cf. dossier Joint

Terrassements : Déblai 15 000.m3 - Remblai : 15000m 3 -> équilibre des matériaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ve de l'Etat compétente en matière d'é							
Un dossier relatif à la Loi sur l'eau sera réalisé (régime: déclaration) Pas de procédure d'expropriation. Foncier communal et Collectivité Territoriale de la Corse.								
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure	d'autorisation ce formulaire est rempli							
Étude d'impact et Cas par Ca	as							
4.5 Dimensions et caractéristiques du pro	jet et superficie globale (assiette) de l'opérati	on - préciser les unités de mesure utilisées						
Grandeu	rs caractéristiques	Valeur						
Longueur du projet: largeur de l'assiette de la roi Surface estimée du projet :	ute:	1230 m 7.90 m (6 m chaussée + 0.9 m de fossé bétonné + 1 m d'accotement) S= 9 717 m2						
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long.	_ ° ' " Lat ° ' "						
Commune de ZERUBIA RD 420 (col de Tana)		1°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°: 1°, 76°, 20°, 30°, Lat. 09°, 03°, 46°, 93° 1°, 76°, 68°, 93°, Lat. 09°, 02°, 77°, 20°						
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	on d'une installation ou d'un ouvrage exista uvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impa							
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au								
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose le		Oui Non X						

oumis	?			- ()
nent o	devro	être	jointe	au(x)
corse.				
er les u	nités d	de me	esure ut	ilisées
	5 Day 100	/aleu		
		2.00		
0 m			101	
			ussée	
			étonn	é +
d'ac			ıt)	
9 717	' m2			
н	Lat.	0		п
a) et b), 32°	; 41°	et 42°	
" 30	Lat.	09 。	13 46	93
" <u>93</u>	Lat.	09。	02 .77	7 20
		X	White S	
(Dui		Non	
(Dui		Non	X
				V
(Dui		Non	X
				2/10

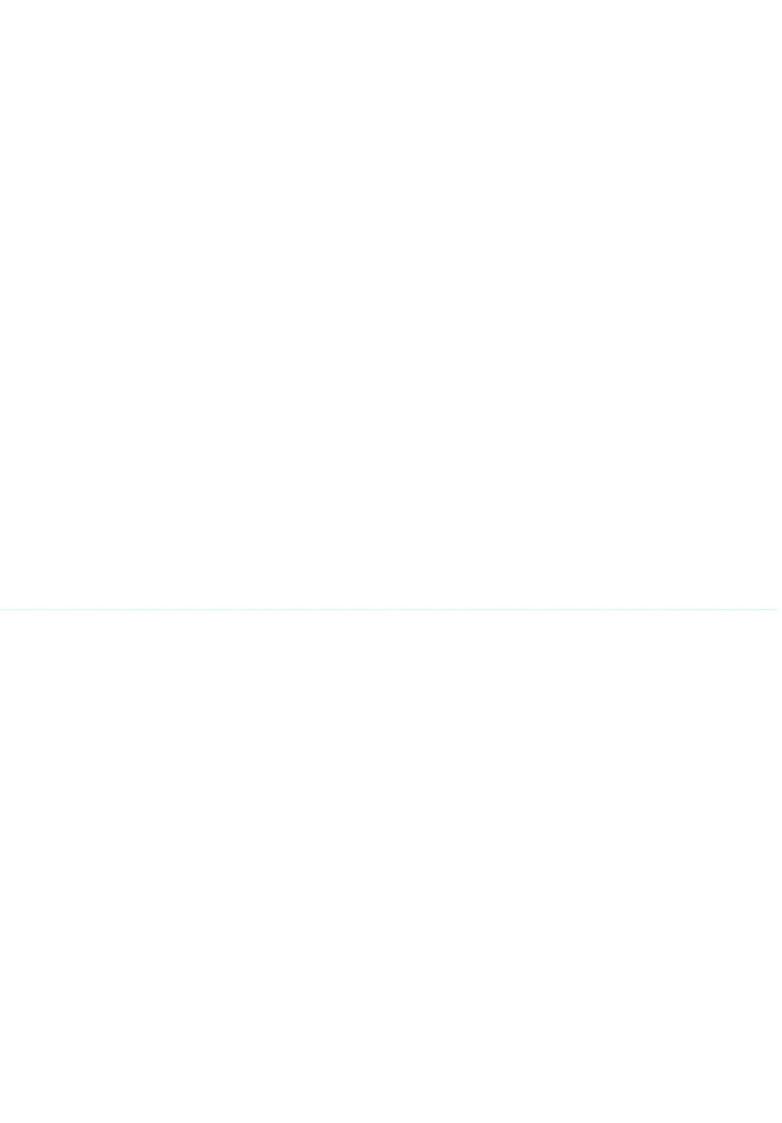
¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. S	ensibili		ronnementale de la zone d'implantation envisagee					
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?								
Il s'agit d'une route départementale empruntée par les usagers locaux, mais aussi très empruntée durant la période estivale par les touristes.								
Bien qu'étant située au sein du PNRC, cette zone a été dévastée par un incendie qui a eu lieu en 2009 (plusieurs milliers d'hectares de forêt ont disparu)								
			panisme (ensemble des documents d'urbanisme sols sur le lieu/tracé de votre projet ?					
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet								
Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?								
environnementale?	5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact							
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant	, parto	ous moy	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet					
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant	, parto	ous moy	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet					
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant http://www.developpement-	, par to durable	ous moy e.gouv.	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet .fr/etude-impact					
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement- Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de	, par to durable Oui	ous moy e.gouv.	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet _fr/etude-impact Lequel/Laquelle ? Le projet se situe à proximité d'une ZNIEFF type I mais le futur tracé					
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement- Le projet se situe-t-il: dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope?	, par to durable Oui	ous moy e.gouv.	Lequel/Laquelle? Le projet se situe à proximité d'une ZNIEFF type I mais le futur tracé s'écarte de cette zone.					

sur un territoire couvert par

échéant, en cours d'élaboration ?

un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas



dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		x	
dans un site ou sur des sols pollués?		×	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	
	HALEST ENG		

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	est-il excédentaire en matériaux ?		X	Afin de réaliser le réaménagement de ce linéaire, un talutage sera réalisé, cependant l'equilibre remblai/déblai sera respecté. Ces aménagements ne representeront d'ailleurs pas d'impacts visuels depuis le village d'Aullene.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

1110



	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Nuisances sonores limitées, dues aux passages des engins ainsi qu'à leur fonctionnement durant le chantier. Pas d'usage d'explosif, les terrassements seront réalisés à la pelle mécanique et si besoin pour de matériaux rocheux très compacts, l'usage d'un brise-roche hydraulique (BRH)
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		Seules des faibles vibrations négligeables pourront être perçues, dues au travaux liés au chantier (terrassement, compactage, talutage etc). Pas d'usage d'explosif, les terrassements seront réalisés à la pelle mécanique et si besoin pour de matériaux rocheux très compacts, l'usage d'un brise-roche hydraulique (BRH)



	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	x	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	x	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux?	X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	X	

6.2 Les inci	idence	s du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui	Non	X	Si oui, décrivez lesquelles :
6.3 Les inci Oui	dence: Non	x du	projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet consiste au réaménagement d'un linéaire de 1230 m sur la zone du col de Tana, permettant notamment de réduire de manière intéressante le temps de parcours des usagers de la RD420.

Le projet se situe dans une zone qui a été touchée par les incendies de 2009. La forêt y est dorénavant quasi inexistante. Aucun arbre ne sera en conséquence abattu.

Après étude préliminaire portant sur trois variantes (voir plan et tableau annexés), les services techniques du CG2A ont retenu la variante n°3, beaucoup moins impactante, au point de vue financier, paysager mais aussi environnemental.

L'optimisation des mouvements de terre permet un équilibre des matériaux de déblais et de remblais et aucune zone de dépôt n'est donc nécessaire.

Ce projet n'aura qu'un faible impact paysager. Depuis le village d'Aullène, aucun point de vue n'existe et depuis Zerubia (village situé à environ 3.5km à vol d'oiseau), il existe un point de vue d'où il est possible d'apercevoir la future tranchée (planche 2), mais vu sa morphologie (tranchée en courbe) et sa proximité assez lointaine, sa perception n'en sera qu'atténuée.

L'ensemble des délaissés seront scarifiés (élimination des couches supérieures de la chaussée), ce qui permettra à terme la réimplantation de la végétation. L'accès aux délaissés sera maintenu mais strictement limité aux véhicules de secours par la mise en place de blocs rocheux issus du talutage.

Il est à noter que plusieurs "Tafoni" ont été localisés à l'amont de la route, ils seront totalement évités, par l'emprise de la nouvelle chaussée (voir PJ).

Concernant l'impact environnemental éventuel, les méthodologies des terrassements (BRH) seront adaptées afin de limiter les nuisances sur les espèces ornithologiques potentiellement présentes à proximité du site des travaux (l'emploi des explosifs seront proscrits). Il faut aussi noter que le nouveau tracé s'écarte de la zone ZNIEFF type I qui longe la route actuelle, ce nouveau tracé améliore sensiblement l'impact de l'infrastructure sur cette zone sensible. Le projet pourra ainsi permettre l'extension de la zone sensible sur une surface d'environ 2,1ha.

L'étude d'un bilan socio-économique simplifié (transmis en Annexe) fait apparaître une rentabilité sur 30 ans de l'opération pour la collectivité en prenant en compte les paramètres liés notamment à la valeur du temps économisé, la sécurité ou l'entretien. En conclusion, le Conseil Général de la Corse du Sud estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	х
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Quatre photomontages ont été réalisés (Voir pièce-jointe)

Bilan socio-économique simplifié.

Vues en plan des trois variantes avec tableau comparatif.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude	des renseignements ci-dessus
--	------------------------------

Fait à

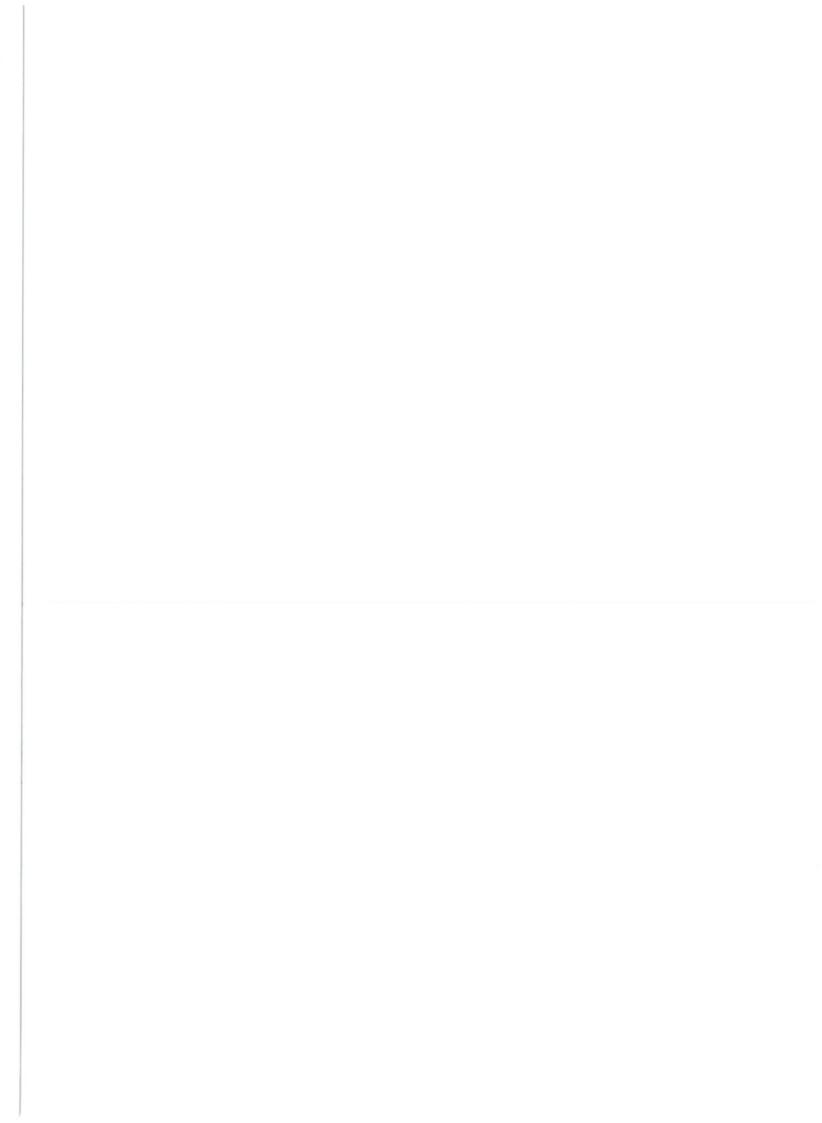
AJACCIO

10. 15/12/2014

Signature

Pour le Président et par délégation Le Directeur Général Adjoint des Infrastructures de Communication et des Fransports

Eric MOULINE



Comparatif des variantes RD 420 Col de Tana

-Voir plan annexé-

	V1	V2	V3
Plan Technique:			
Volume Déblais (m3)	31600	57200	8780
pente avant tranchée (%)	1,35	1,35	1,35
rayon parabole dans la tranchée (m)	500	500	500
pente de sortie pour raccordement (%)	-8,5	10	-8,5
hauteur de talus max dans la tranchée			1000
(m)	10,54	24,45	9
Evaluation sommaire d'impacts			
Impact Financier	modéré	fort	faible
Impact Paysager	modéré	fort	faible
Impact Environnemental	modéré	fort	faible

Variante 3: retenue

RD 420 Calibrage et rectification du tracé entre le PR28,655 et le PR 27,437 - Col de Tana



Annexe au dossier de demande d'examen « au cas par cas » Bilan Socio-économique Simplifié

Une étude simplifiée de la monétarisation des avantages induits en comparaison du montant de l'investissement permett de faire apparaître le délai de rentabilité de l'opération au regard notamment de la réduction du linéaire de la RD420.

Montant de l'investissement: 1 100 000 € H.T.

Hypothèses:

Taux d'actualisation: 4%

Trafic (TMJA): 500 Véhicules / Jour

Taux de croissance annuel du trafic : 2,00%

Distance économisée sur le linéaire du projet : 400ml

Monétarisation des avantages induits:

Le gains de temps : valeur moyenne : 10,00 €/h. Sur ce parcours le gain de temps est estimé à 30 secondes

Soit une monétarisation du gain de temps sur un cumul de 30 ans de 343 597 €H.T.

(cf. feuille de calcul en annexe)

Les économies d'utilisation des véhicules: le tracé étant réduit de 400 ml pour un cout de 0,343 €/km

Soit une monétarisation d'utilisation des véhicules de **589 268 € H.T. Sur 30 ans**. (cf. feuille de calcul en annexe)

Les économies liées à l'amélioration de la sécurité routière: le cout kilométrique moyen est de 0,033€/ km

Soit une monétarisation de l'amélioration de la sécurité routière de **56 693 €H.T. Sur 30 ans .** (cf. feuille de calcul en annexe)

RD 420 Calibrage et rectification du tracé entre le PR28,655 et le PR 27,437 - Col de Tana

L'entretien et l'exploitation de la voirie : la voirie réalisée aura une durée de vie de 15 ans. La réfection de la voirie sur les 400 ml supprimés va représenter une économie d'entretien de ce linéaire de l'infrastructure soit une économie de 69 700,38 €H.T. (réfection de la structure de chaussée) sur 30 ans.

A cela doit se rajouter l'économie liée au cout d'exploitation de 400 ml économisés soit :

- 2000 €/an de fauchage
- 1000 €/ an de Viabilité hivernale
- 3000 € /an d'entretien courant

Soit un total de 6000 € /an à l'année n=0.

Cela représentant une économie sur 30 ans de 43901 € H..T

Soit une monétarisation de l'entretien et de l'exploitation de la voirie sur 30 ans de 113 601,38 € H.T. (estimation travaux + exploitation + Viabilité hivernale).

CONCLUSION

La monétarisation total des avantages induits fait apparaître une économie du projet de 1 103 159 €H.T. Sur 30 ans.

En comparaison du montant de l'investissement de 1 100 000 €H.T. Le projet fait apparaître une rentabilité de l'investissement sur 30 ans.

année départ
taux d'actualisation
trafic

500 veh/j 2 sens cumulés
2,00% croissance annuelle
distance économisée
400 m
valeur du temps
10 €/h
temps économisé
0,0080 h
coût kilométrique d'utilisation d'un véhicule
coût kilométrique de l'insécurité routière
0,0330 €/km
Exploitation (nettoyage, fauchage, VH)
6000 €/km/an

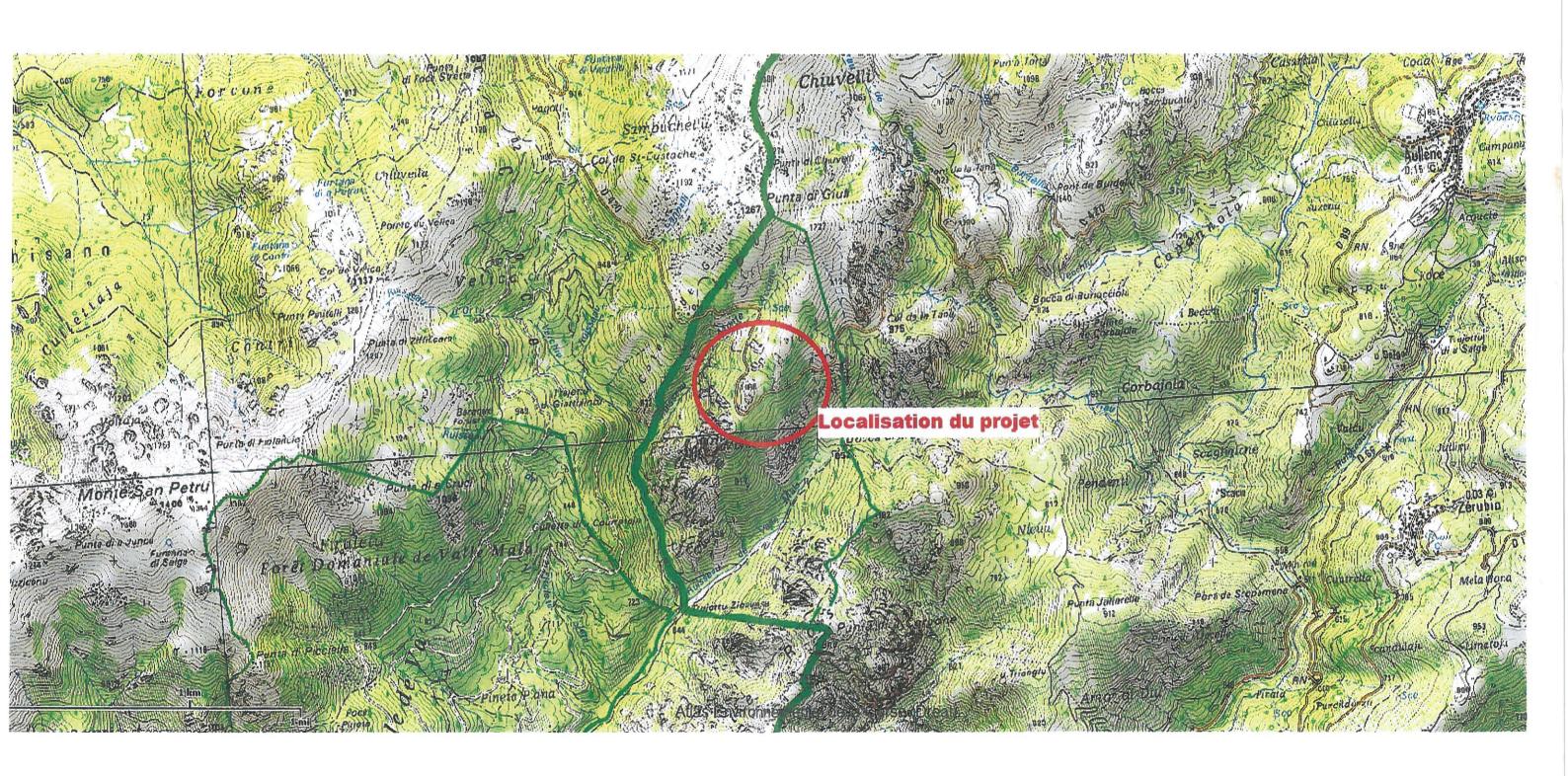
1 521 163 €

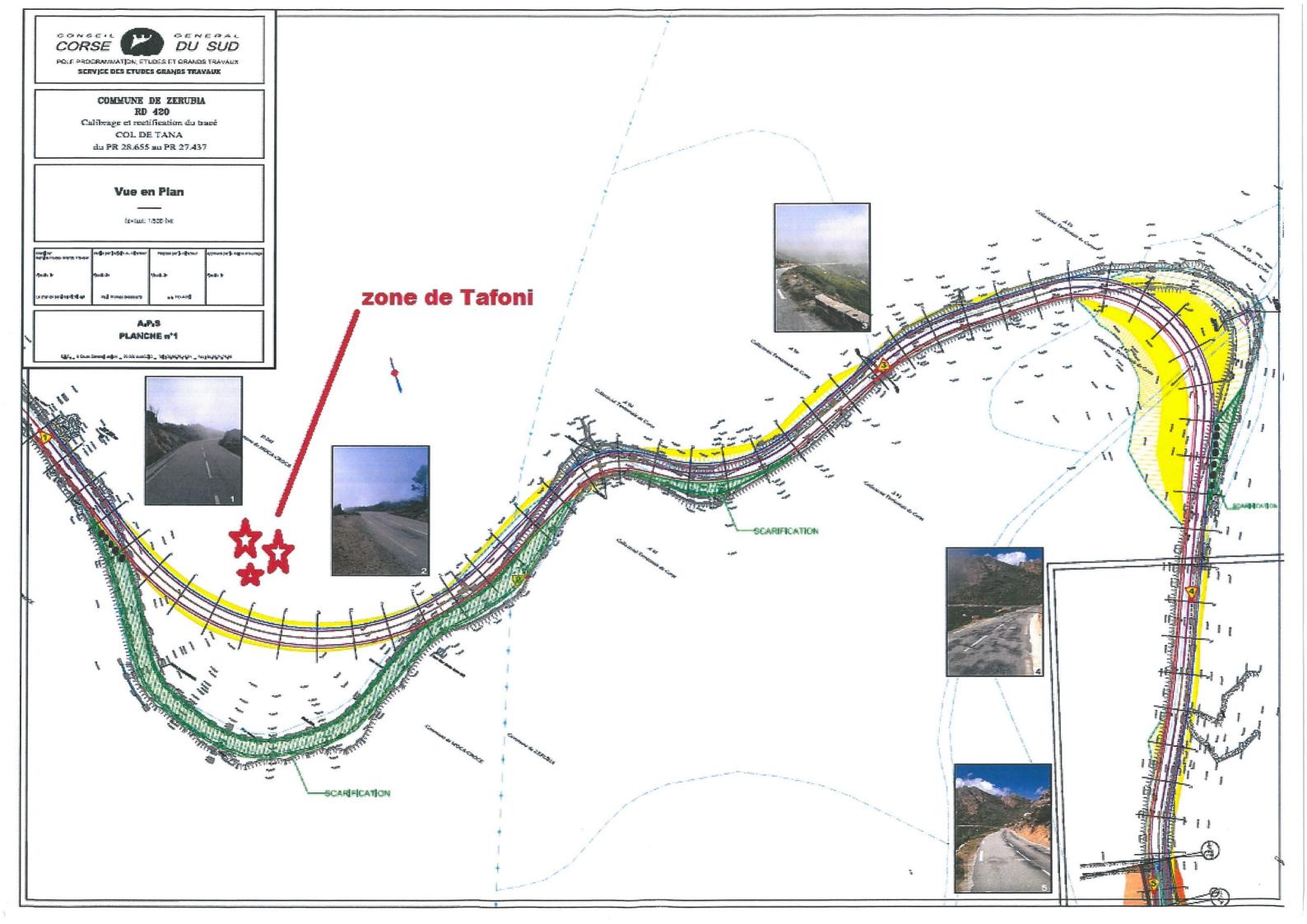
1 103 159 €

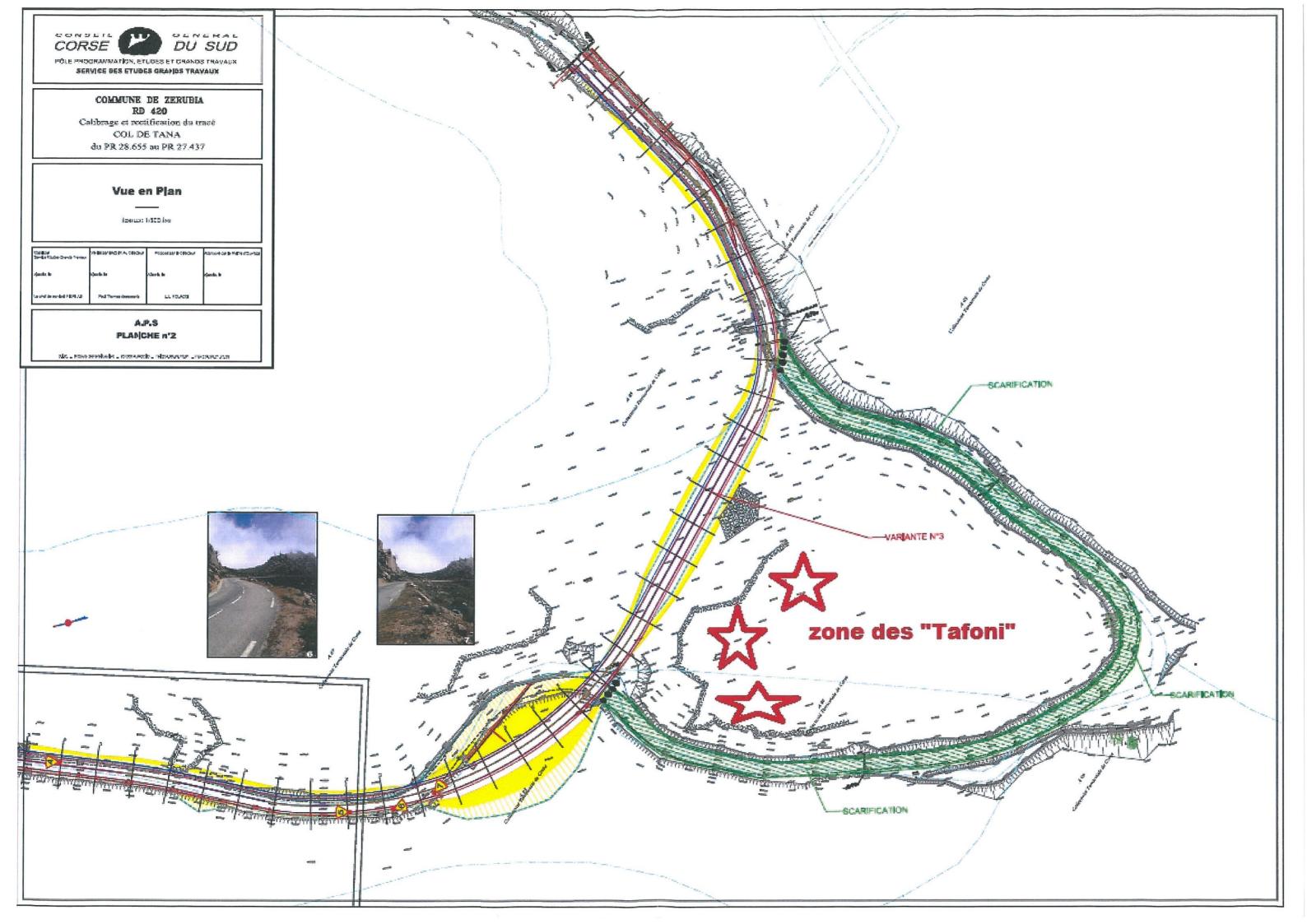
	Cumul sur 30 ans	Cumul sur 50 ans				2		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
année			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
			2014	1,04	1,08	1.12	1,17	1.22	1.27	1,32	1,37	1,42	1,48	1,54	1,6	1,67	1,73	1,8	1,87	1,95	2,03	2,11	2,19
coef, d'actualisation année n / année 0				1,04	1,00	.,																	200000 10000
trafic journalier			500	510	520,2	530,6	541,22	552,04	563,08	574,34	585,83	597,55	609,5	621,69	634,12	646,8	659,74	672,93	686,39	700,12	714,12	728,41	742,97
trafic à l'année			182 500	186 150	190 393	193 670	197 544	201 495	206 088	209 635	213 828	218 104	223 076	226 916	231 454	236 083	241 465	245 621	250 533	255 544	261 369	265 868	271 185
traine a rainie																		10.011.6	10 701 6	40 40F G	10 322 €	10 095 €	9 901 €
Gain de temps	343 597	€ 477 517 €	14 600 €	14 319 €	14 082€	13 774 €	13 509 €			12 744 €		12 259 €			11 565 €	11 343 €	11 155 €	10 911 €	10 701 € 18 352 €	10 495 € 17 999 €			
Économie d'utilisation de véhicule	589 268	€ 818 942 €	25 039 €	24 557 €	24 151 €	23 622 €	23 168 €	17-1-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17-17				17 (1900)			19 834 €	19 453 €	19 131 €	18 712 €	1 766 €	1 732 €	1703€	1 666 €	1 634 €
Monétisation de la diminution de l'insécurité rout	iè 56 693	€ 78 790 €	2 409 €	2 363 €	2 324 €	2 273 €	2 229 €	2 186 €	2 150 €	2 103 €	2 062 €	2 023 €	1 989 € 1 621 €	1 946 €	1 908 €	1 441 €	1 386 €	1 333 €	1 281 €	1 232 €	1 185 €	1 139 €	1 095 €
Exploitation (nettoyage, fauchage, VH)	43 901			2 308 €	2 219 €	2 134 €	2 052 €	1 973 €	1 897 €	1 824 €	1 754 €	1 686 €	10216	1 333 €	1 433 €	14410		38868,52					
Réfection enrobés	69700,3	91956,18																					

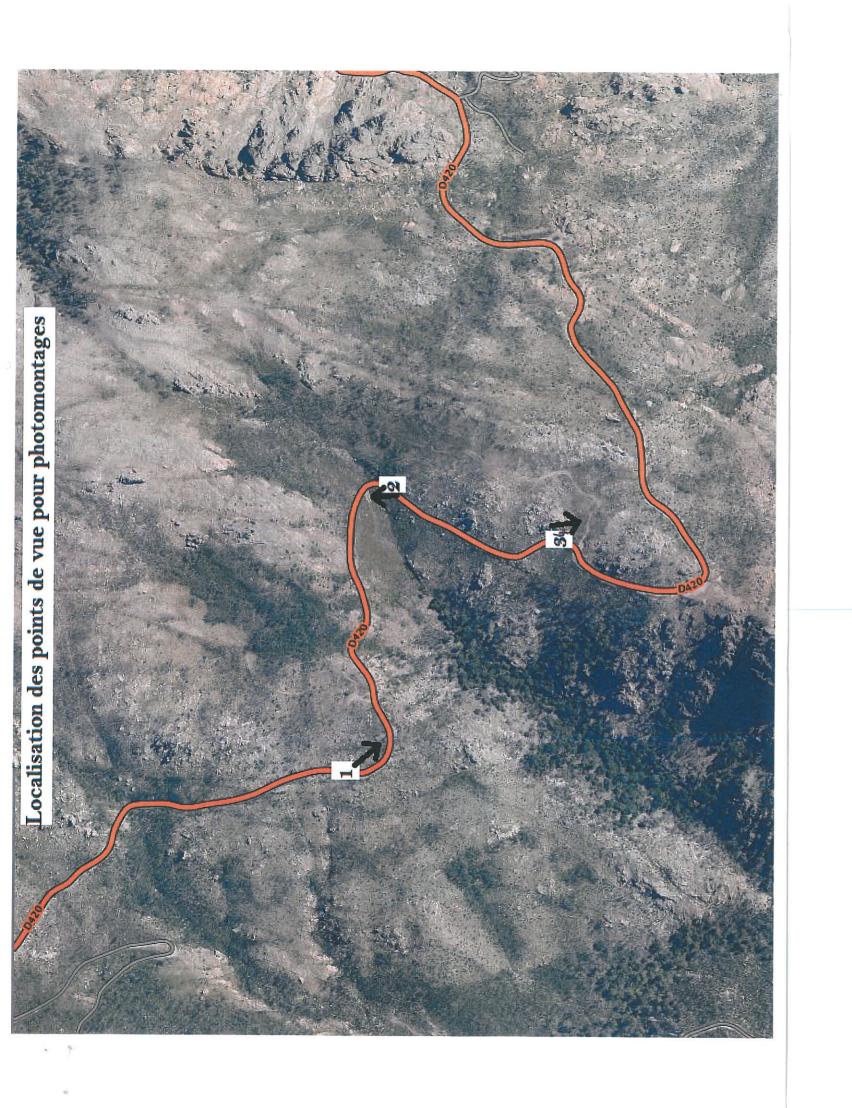
Pa

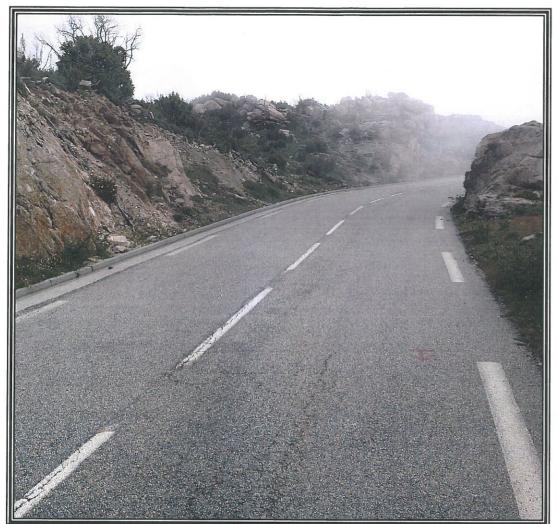
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50
2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064
2,28	2,37	2,46	2.56	2,67	2,77	2,88	3	3,12	3,24	3,37	3,51	3,65	3,79	3,95	4,1	4,27	4,44	4,62	4,8	4,99	5,19	5,4	5,62	5,84	6,07	6,32	6,57	6,83	7,11
,		000 (0.000)	0000	1977																									
757,83	772,99	788.45	804.22	820,3	836,71	853,44	870,51	887,92	905.68	923.79	942,27	961,12	980.34	999,94	1019,94	1040,34	1061,15	1082,37	1104,02	1126,1	1148,62	1171,59	1195,03	1218,93	1243,31	1268,17	1293,54	1319,41	1345,79
276 609	282 914	287 784	293 540	299 411	306 236	311 507	317 737	324 092	331 479	337 185	343 929	350 807	358 804	364 980	372 279	379 725	388 381	395 066	402 967	411 027	420 396	427 632	436 185	444 908	455 050	462 883	472 140	481 583	492 561
270 000	202 0 14	201 101	200010	200 111	000 200	011001	011101																						
9 711 €	9 550 €	9 341 €	9 161 €	8 985 €	8 836 €	8 643 €	8 477 €	8 314 €	8 176 €	7 997 €	7 843 €	7 692 €	7 565 €	7 399 €	7 257 €	7 117 €	7 000 €	6 846 €	6715€	6 586 €	6 477 €	6 335 €	6 213 €	6 093 €	5 993 €	5 861 €	5 749 €	5 638 €	5 545 €
6 654 €			15 712€		15 155 €			14 258 €		13 715 €				12 690 €	12 446 €	12 206 €	12 005 €	11 741 €	11 516 €	11 294 €	11 107 €	10 864 €	10 655€	10 450 €	10 277 €	10 052€	9 859€	9 669 €	9 509€
				1 483 €	1 458 €	1 426 €	1 399 €	1 372 €	1 349 €	1 319 €	1 294 €	1 269 €	1 248 €	1 221 €	1 197 €	1 174 €	1 155 €	1 130 €	1 108 €	1 087 €	1 069 €	1 045 €	1 025 €	1 005€	989€	967 €	949€	930 €	915€
1 602 €	1 576 €	1 541 €	1 512 €		200					712€	684 €	658€	633 €	608€	585 €	562 €	541 €	520€	500€	481€	462€	444€	427 €	411€	395 €	380€	365€	351€	338€
1 053 €	1 013 €	974 €	936 €	900€	866 €	832€	800€	770€	740€	/12€	684 €	030 €	633 €	000 €	303 €	302 €	3416	020 C	000 0	10.				22255.79					
									30831,87																				



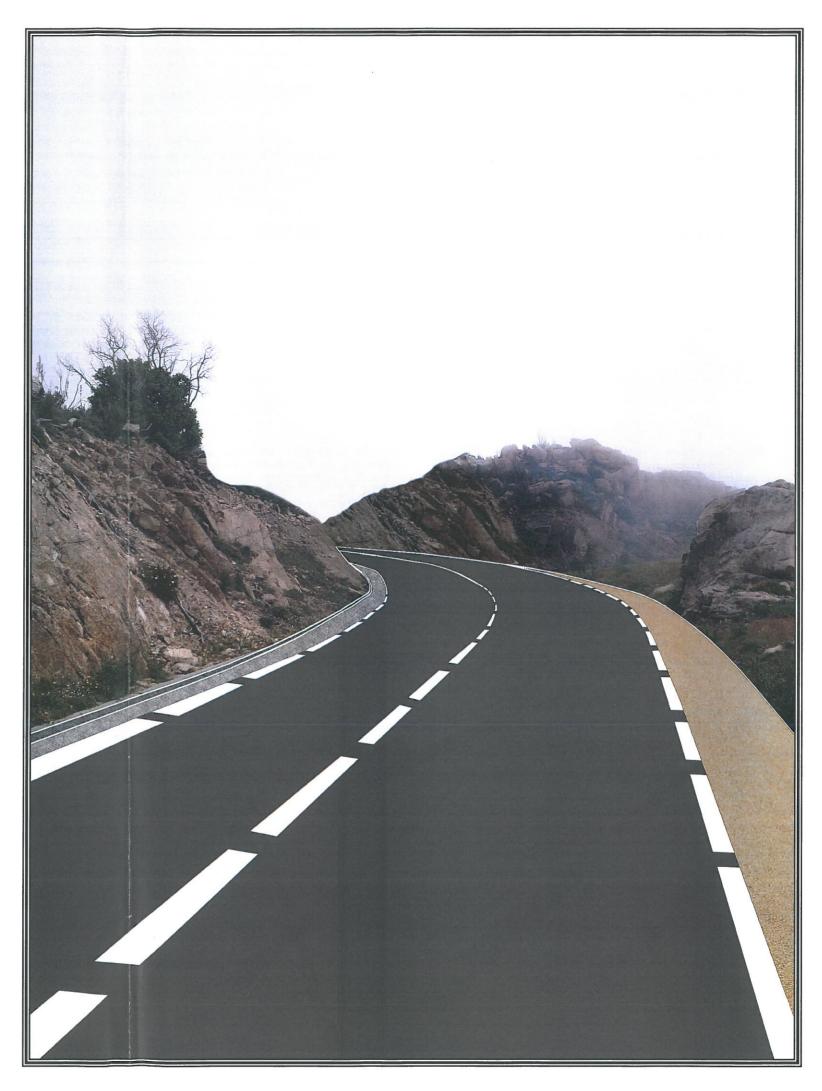


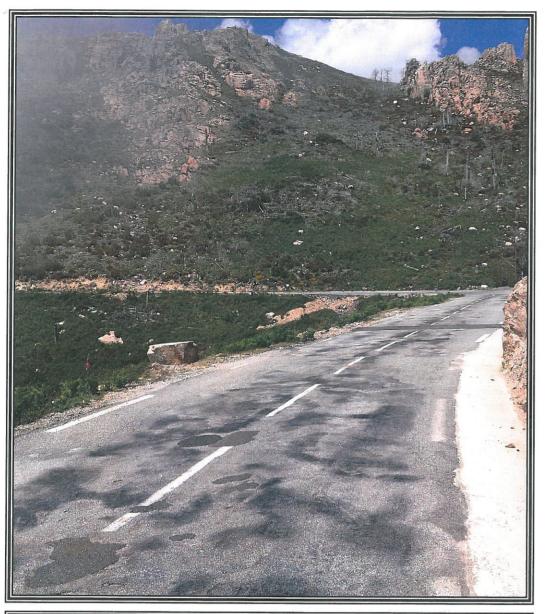






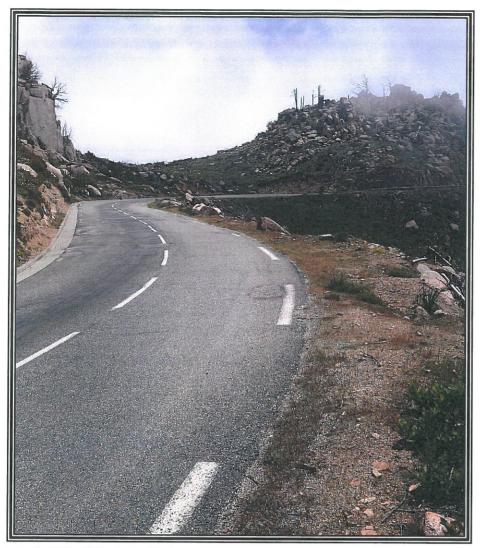


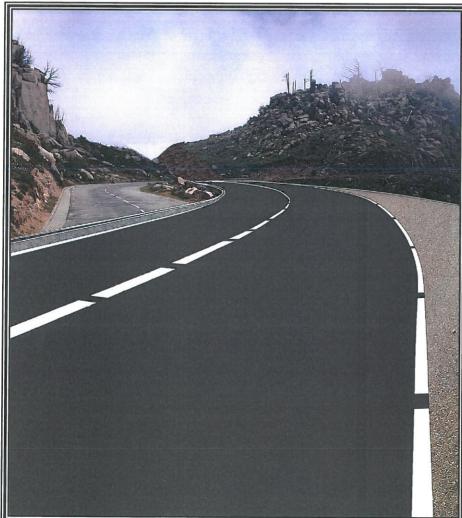




















PLAN DE SITUATION Echelle 1/10000 RD 420

Calibrage et rectification du tracé
COL DE TANA

du PR 28.655 au PR 27.437

